

COMMUNE DE TRONGET

DELIBERATIONS

Département L'an deux mil dix sept,
L'Allier le 06 mars à 20 heures 30
TRONGET le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de M. Jean-Marc DUMONT.

Convocation
du 24/02/2017 Etaient présents : Mrs Patrick AMATHIEU, M. Laurent
BRUN, Daniel CANTE, M. Jean-Marc CARTE, M. Jean-Bernard
CONTOUX, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Stéphane
HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck
VALETTE, Mmes Elena BARANSKI, Mme Michèle CARLIER,
Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Membres en
exercice :15
présents :15

Formant la majorité des membres en exercice.
M. Laurent BRUN a été élu secrétaire.

ELECTION DU MAIRE N°09/2017

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Suite à la démission de Monsieur Alain DETERNES de ses fonctions de Maire, le conseil reste complet puisqu'il conserve son mandat de conseiller municipal, Monsieur Jean-Marc DUMONT a convoqué le Conseil Municipal afin de procéder à l'élection du nouveau Maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT. Il vous est proposé de désigner M. Laurent BRUN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et deux assesseurs pour procéder aux élections de la séance : M. Franck VALETTE et Mme Audrey TORRES.

M. Alain DETERNES prend la présidence de l'assemblée, étant le membre le plus âgé des membres présents.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- a obtenu :
- M. Jean-Marc DUMONT : 14 voix
- M. Pascal RAYNAUD : 1 voix

M. Jean-Marc DUMONT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Ce vote est transcrit dans le procès-verbal d'installation du conseil municipal.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS
N°10/2017

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Ce vote est transcrit dans le procès-verbal d'installation du conseil municipal.

ELECTIONS DES ADJOINTS
N°11/2017

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

1/ Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- M. Alain DETERNES : 14 voix
- M. Pascal RAYNAUD : 1 voix

M. Alain DETERNES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

.../...

2/ Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- a obtenu :
 - M. Pascal RAYNAUD : 14 voix
 - M. Sylvain RIBIER : 1 voix

M. Pascal RAYNAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

3/ Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- a obtenu :
 - M. Sylvain RIBIER : 14 voix
 - Mme Annie WEGRZYN : 1 voix

M. Sylvain RIBIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

4/ Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- a obtenu :
 - Mme Annie WEGRZYN : 14 voix
 - M. Franck VALETTE : 1 voix

Mme Annie WEGRZYN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ce vote est transcrit dans le procès-verbal d'installation du conseil municipal.

Extrait du Procès-Verbal
TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus, et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Fonction¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	M.	DUMONT Jean-Marc	31/10/1974	06/03/2017	344
Premier adjoint	M.	DETERNES Alain	14/10/1947	06/03/2017	344
Deuxième adjoint	M.	RAYNAUD Pascal	08/03/1963	06/03/2017	375
Troisième adjoint	M.	RIBIER Sylvain	25/04/1973	06/03/2017	315
Quatrième adjointe	Mme	WEGRZYN Annie	08/07/1956	06/03/2017	364
Conseillère Municipale	Mme	GERAUD Audrey	14/07/1977	23/03/2014	385
Conseiller Municipal	M.	CONTOUX Jean-Bernard	31/12/1948	23/03/2014	381
Conseiller Municipal	M.	VALETTE Franck	15/08/1968	23/03/2014	371
Conseiller Municipal	M.	HERAULT Stéphane	03/03/1978	23/03/2014	371
Conseiller Municipal	M.	BRUN Laurent	15/09/1979	23/03/2014	370
Conseiller Municipal	M.	CANTE Daniel	02/06/1957	23/03/2014	364
Conseiller Municipal	M.	CARTE Jean-Marc	07/04/1965	23/03/2014	362
Conseillère Municipale	Mme	CARLIER Michèle	06/12/1955	23/03/2014	347
Conseillère Municipale	Mme	BARANSKI Eléna	25/02/1959	23/03/2014	342
Conseiller Municipal	M.	AMATHIEU Patrick	19/05/1967	23/03/2014	322

Ainsi, sont désignés conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R 2121-2) qui s'applique pour les communes de moins de 1000 habitants.

- **M. Jean-Marc DUMONT**
- **M. Alain DETERNES**

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : CONSEILLERS DELEGUE ET REFERENTS
N°12/2017

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Afin de s'appuyer sur le précieux engagement de chacun, l'assemblée a décidé de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement. Monsieur Le Maire, par arrêté municipal, désignera un conseiller délégué qui sera particulièrement chargé du suivi du gros dossier que représente celui des routes. La compétence de Franck Valette dans ce domaine et son fort investissement seront un véritable atout. Il intégrera notre bureau municipal.

- **Conseiller délégué : Franck Valette** chargé de la voirie.

Puis, des conseillers référents sont désignés pour permettre de les identifier comme des véritables relais auprès de la population et de passer un message fort envers notre population dans la proximité et l'échange permanent :

Conseillers référents :

- **Jean-Bernard Contoux**, référent usages numériques
- **Audrey Géraud**, référente relations parents d'élèves et enseignants
- **Eléna Baranski**, référente commerce de proximité
- **Daniel Cante**, référent pêche

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMONT